

La Justice

« Le Chemin des Pendus »

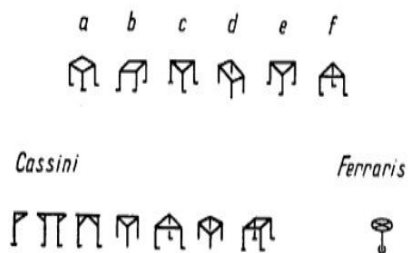
Beaucoup d'entre-vous se sont déjà posé cette question : à Baisieux, pourquoi le « Chemin des Pendus » s'appelle-t-il ainsi ?

Les emplacements des anciens gibets, potence où l'on pendait les condamnés à mort, peuvent être localisés facilement grâce aux toponymes des lieux-dits : "au gibet", "colline des pendus", "chemin du gibet" ou comme dans notre village le "chemin des Pendus".

Sans nom de lieu, pour savoir s'il y avait eu un gibet dans le village, on peut consulter la carte de Cassini ou encore les cartes des anciennes châtelainies, lorsque l'on y voit un dessin représentatif d'une potence associée au mot «Justice», il y avait à cet endroit un gibet. (voir illustration explicative ci-dessous)

Le signe de « justice » dans les cartes anciennes.

On voit apparaître dans la légende et le champ des cartes particulières à la fin du xvii^e siècle, un signe conventionnel — une marque comme on disait alors — assez particulier, un gibet à un ou plusieurs piliers, dénommé par les cartographes « justice ».



<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530527579>

Autrefois, ce «chemin des Pendus» menait certainement à un gibet.

Pourquoi des gibets dans certains villages, et qui décidait des pendaisons ?

Au temps du régime seigneurial et jusqu'à la révolution française, dans plusieurs villages de notre région s'élevaient des gibets, où avaient lieu les exécutions des criminels condamnés à mort. Placés sur une hauteur, un peu en dehors du village, mais bien en vue du principal chemin public, les gibets signalaient aux habitants et aux voyageurs le siège d'une haute justice. Les corps des condamnés étaient laissés pour être exposés à la vue des passants et dévorés par les corbeaux. Le gibet était avant tout une démonstration visible du droit de justice du seigneur, mais il ne servait probablement pas beaucoup. Les peines capitales étaient décidées par un « seigneur haut justicier », qui était en général un seigneur plus important que les autres. Il pouvait prononcer les châtiments prévus par la haute justice dite «justice du sang» : crimes punis de mort, de peines corporelles, etc..

Une justice seigneuriale qui se rendait à deux niveaux, puis trois niveaux.

- La *haute justice*, un seigneur haut justicier pouvait juger toutes les affaires et prononcer toutes les peines, dont la peine capitale : crimes punis de mort, de peines corporelles, etc...Les marques extérieures de la haute justice d'un seigneur (pilori, gibet, fourches patibulaires à 2, 3, 4, 6 ou 8 piliers, selon l'importance de celui-ci) soulignaient son caractère répressif.

La Justice

« Le Chemin des Pendus »

- La *basse justice* touchait toutes les affaires civiles et pénales de moindre importance (impliquant des sanctions, notamment financières, mineures). Si tous les seigneurs banaux avaient la basse justice, ils usurpaient parfois la haute justice, retenue en principe par un seigneur supérieur.
- Au XIV^e siècle apparut un degré intermédiaire : la *moyenne justice*, le seigneur pouvait juger les rixes, injures et vols. Les délits ne pouvaient pas être punis de mort. La moyenne justice jouait un rôle important au civil, notamment en matière de successions et de protection juridique des intérêts des mineurs : apposition de scellés, inventaire des biens des mineurs, nomination des tuteurs, etc.

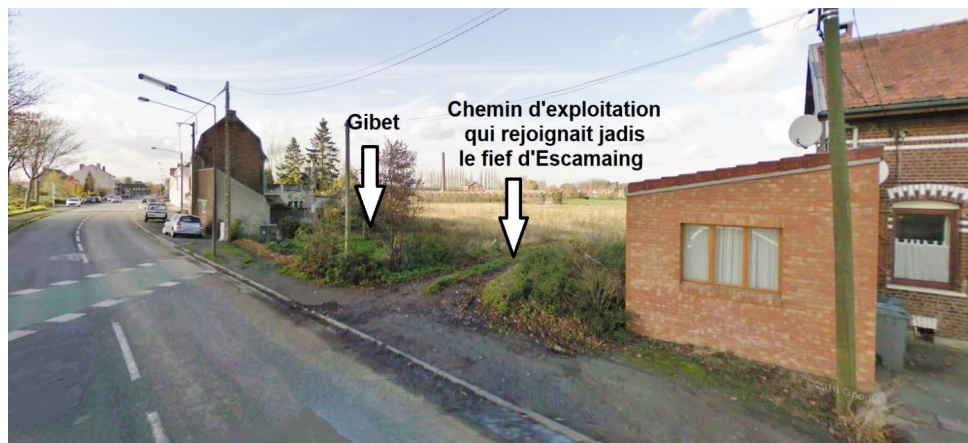
Le Gibet de Baisieux.

De nos jours, on connaît le « Chemin des Pendus » allant de la « rue d' Escamin » à la « Rue de Tournai » (M941), à une centaine de mètres de la frontière Belge. D'après une gouache d' Adrien de Montigny réalisée vers 1603 pour illustrer les Albums de Croÿ (gouache ci-contre), le tracé de ce chemin était différent, il partait du siège d'un fief nommé «Escamaing» et rejoignait, juste à la sortie du village, un chemin plus important de Lille à Tournai (Rue de Tournai aujourd'hui). À la sortie de ce chemin, sur une petite parcelle de forme triangulaire se trouvait un gibet à 3 piliers.

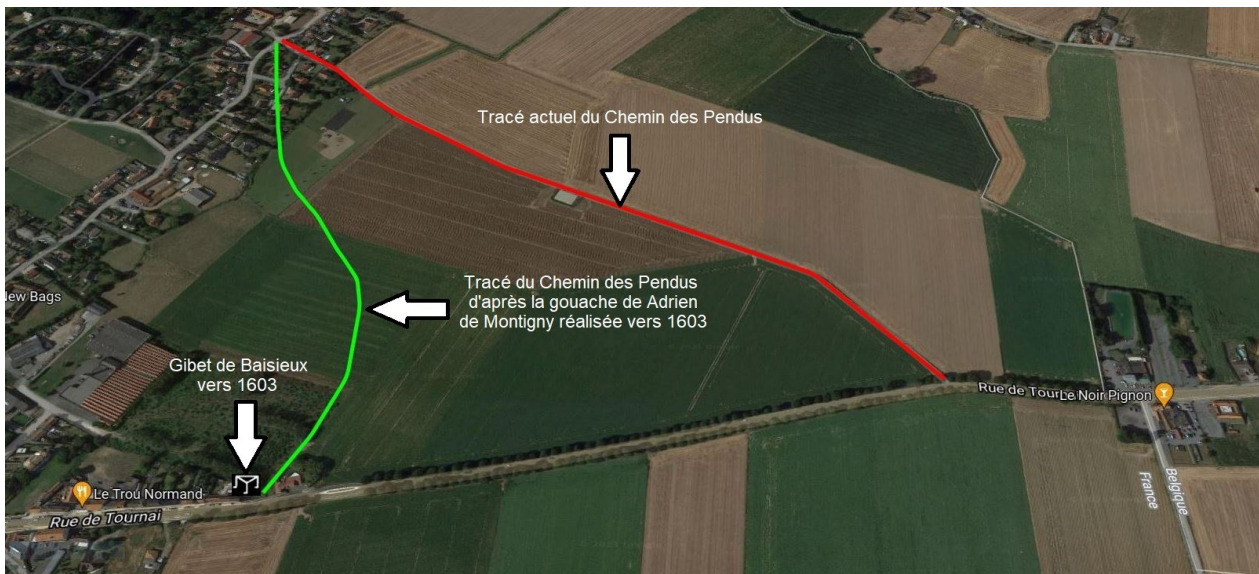


Il faut savoir qu' Adrien de Montigny faisait ses croquis de terrain du printemps à l'automne, et que souvent les arrière-plans semblent avoir été faits de mémoire, ou reconstitués et inventés en atelier, en hiver. Ces arrière-plans, tout comme les premiers plans (souches, arbres, talus de chemins...) ne sont donc pas toujours fidèles.

Si l'on compare cette gouache du début XVII^e siècle au Baisieux actuel, on détermine que le Chemin des Pendus partait de la rue d' Escamin, et aboutissait dans la rue de Tournai juste à la sortie du village, il y en a encore un chemin d'exploitation agricole, visible de nos jours, et le gibet se trouvait juste à gauche sur une parcelle cadastrale qui est toujours de forme triangulaire, voir photos ci-dessous.



La Justice « Le Chemin des Pendus »



Des indications " Justice " sur les cartes à partir de la fin du XVII^e siècle.

On voit apparaître dans la légende et le champ des cartes particulières à la fin du XVII^e siècle, un signe conventionnel assez particulier (une marque comme on disait alors) : un gibet à un ou plusieurs piliers, dénommé par les cartographes de l'époque "justice" (voir l'illustration), il y avait des gibets un peu partout sur le royaume.

Un siècle plus tard, un gibet près de la frontière, et plus de trace du gibet situé à la sortie du village.

On peut voir sur la carte de La châtellenie de Lille de 1707, ci-jointe, que le gibet situé à la sortie de Baisieux n'est pas indiqué, et on constate qu'un gibet assorti au mot justice est situé près de la frontière. Le Chemin des Pendus actuel partant de la « rue d'Escamin » et aboutissant sur la rue de Tournai (M941), à une centaine de mètres de la frontière, a peut-être un rapport avec ce gibet.

infos complémentaires

Qui est Adrien de Montigny ?

Peintre valenciennois, décédé en 1615, connu pour les nombreuses illustrations (2 500 gouaches connues) qu'il a peintes pour illustrer les fameux Albums de Croÿ; série d'albums de parchemins, richement illustrés de gouaches qui lui ont été commandés par le duc Charles de Croÿ à la Renaissance.

Il s'agissait de cartographier et représenter par des vues cavalières les paysages de tous les villes, villages, forêts, cours d'eau, châteaux et propriétés appartenant à l'époque au duc Charles de Croÿ, ou des provinces où ce duc a exercé une autorité administrative au tournant des XVI^e et XVII^e siècles.

Ces dessins, souvent très bien conservés, sont encore une source unique et exceptionnelle d'informations sur les paysages et l'architecture de la Renaissance.